



Mairie

1, rue Trianon - 45310

☎ : 02 38 80 81 02

☎ : 02 38 80 80 75

✉ : mairie.patay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 10 MAI 2017

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 20 H 30

PREAMBULE

L'an deux mil dix-sept, le dix mai, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Marc LEBLOND, Maire.

Etaient présents : M. Marc LEBLOND, M. Frédéric BOET, M. Jean-Luc BEURIENNE, M. Patrice VOISIN, M. René-Pierre GOURSOT, Mme Jessica DE MACEDO, M. Gérard QUINTIN, Mme Michelle SEVESTRE, M. Arnaud RAFFARD, M. Alain VELLARD, Mme Marie DELALANDE, M. Daniel FOUCAULT, Mme Marie-Christine BOURBON, Mme Laurence COLLIN et Mme Odile PINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Isabelle ROZIER qui a donné pouvoir à M. Jean – Luc BEURIENNE, Mme Nadine GUIBERTEAU qui a donné pouvoir à M. Daniel FOUCAULT

Absents excusés : Mme Sophie LAURENT et M. Antoine BRUNEAU.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance **Mme Marie DELALANDE**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017.

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 5 avril 2017. Aucune observation n'est signalée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

A. AFFAIRES GENERALES

• Indemnisation des dommages causés aux cultures de l'E.A.R.L. PASQUIER.

Le rejet de la station d'épuration de la commune ainsi que les surverses des réseaux d'assainissement et pluviaux aboutissent dans une première lagune « tampon » proche de la station.

En cas de fortes précipitations, le surplus est envoyé à Villeneuve sur Conie dans une lagune située dans la ferme de « La Vallée », propriété des époux Pasquier depuis 2002.

Depuis cette date, le débordement de cette lagune a occasionné des pertes d'exploitation pour les cultures inondées de 2003 à 2007. Des indemnisations ont été versées à hauteur de 4 340 € sur l'année culturale 2002-2003 puis à hauteur de 8 207 € pour les années culturales de 2003 à 2006 et enfin à hauteur de 5 500 € pour les années culturales de 2006 à 2009.

Cette année M. Abel PASQUIER a saisi la commune aux fins d'établir une expertise contradictoire sur les dommages causés par les rejets de la station d'épuration à la récolte 2016.

Les experts des deux parties ont conclu à une perte financière pour l'E.A.R.L. PASQUIER de 2 082,50 €.

L'assureur de la commune a refusé de prendre en charge ce sinistre, les désordres relevés sur place résultant d'un défaut d'entretien de la station d'épuration.

Il revient donc à la commune la charge d'indemniser l'E.A.R.L. PASQUIER au titre de réparation du préjudice culturel subi pour la récolte 2016 à hauteur de 2 082,50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à 14 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENIONS,
 - **indemnise** l'E.A.R.L. PASQUIER au titre des pertes financières subies sur la récolte 2016, d'un montant de 2 082,50 € du fait des dommages causés par le débordement des lagunes de la station d'épuration.
 - **inscrit** cette dépense au chapitre 67 du budget d'assainissement 2017.
 - **charge** M. le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette décision et de l'autoriser à signer toute pièce afférente.

● Renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Unifié pour le Logement (FUL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Le Département du Loiret développe en matière de logement une politique globale qui va du soutien à la programmation, par l'apport notamment de garanties d'emprunts solidaires, à l'accompagnement des locataires par l'intermédiaire des dispositifs relevant du Fonds Unifié pour le Logement (FUL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Cette politique repose sur la mise en œuvre de partenariats entre tous les acteurs de l'habitat.

Afin de concrétiser les efforts conjoints du département et de la commune en faveur du parc locatif social, il paraît souhaitable selon le Président du Conseil Départemental d'asseoir la politique départementale en s'appuyant sur la pleine contribution financière de la commune de Patay au titre du FUL.

C'est pourquoi la commune est sollicitée afin de savoir si elle envisage de revoir les modalités contributives au FUL, en participant pleinement aux contributions appelées par le département qui sont établies sur la base de

✚ 0,54 € par habitant (soit 1 151,82 €) au titre du FSL.

✚ 0,23 € par habitant (soit 490,59 €) au titre du dispositif solidarité énergie et eau.

Par ailleurs, la commune est également sollicitée pour renouveler son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) sur la base des modalités suivantes :

✚ 0,11 € par habitant (soit 234,63 €) au titre du FAJ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,
 - **approuve** le renouvellement de l'adhésion de la commune au FUL et au FAJ pour l'année 2017 selon les modalités énoncées ci-dessus.

Convention de collaboration avec le Comité d'Organisation du Tour du Loiret pour la manifestation du 19 mai 2017.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal des dates de l'édition 2017 du Tour du Loiret souvenir Roland GRUBER, à savoir les 19, 20 et 21 mai 2017.

Il indique que la commune s'est proposée pour participer en accueillant la 1^{ère} étape de la 39^{ème} édition du Tour du Loiret, le vendredi 19 mai 2017.

Afin de formaliser cet engagement, il convient de passer avec le Comité d'Organisation une convention afin de fixer les conditions de cet accueil.

La commune s'engage à :

- Fournir des prestations de qualité, conformes à la réputation et à l'image du Tour du Loiret souvenir Roland GRUBER et répondant aux exigences d'une compétition sportive de niveau international ;
- Prêter son concours actif au comité organisateur dans la préparation et le déroulement de la manifestation, notamment en mettant à disposition les locaux, installations et matériels nécessaires à cette manifestation ;
- Observer et faire observer les dispositions de toute nature arrêtées d'un commun accord avec les représentants habilités du comité organisateur, spécialement lorsqu'elles visent l'aménagement des sites de départ et d'arrivée ;
- Régler une contribution de 2 000,00 € au Comité d'Organisation du Tour du Loiret, somme à verser avant le 19 mai 2017.

La commission vie associative, animations, sports, culture et communication a rendu un avis favorable à la participation de la commune à cet événement lors de la commission du 07 septembre 2016 ainsi qu'un autre avis favorable à une participation d'un montant maximum de 2 100,00 € lors de la commission du 20 décembre 2016.

Sur la base des avis de la commission vie associative, animations, sports, culture et communication des 07 septembre et 20 décembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,
 - **approuve** la convention de collaboration intervenant avec le Comité d'organisation du Tour du Loiret,
 - **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à cette manifestation.

• Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'accompagnement d'une démarche « zéro phyto » :

Au 1er janvier 2017 les collectivités ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public (en référence à la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, dite loi Labbé, encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, puis à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17/08/2015).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux, de la biodiversité et économies d'énergie.

Pour guider les communes qui s'engagent dans la démarche vers cette réduction des pesticides, un plan de gestion (état des lieux, programme d'actions) et un plan de communication (sensibilisation des habitants) peuvent être réalisés, en interne ou par un prestataire extérieur.

Afin de l'assister dans cette démarche, la commune souhaite signer un engagement contractuel avec la FREDON Centre Val de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour la réalisation d'une étude préalable comprenant un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'entretien communal et un plan de gestion ainsi qu'avec l'association Loiret Nature Environnement (LNE) pour l'accompagnement de la commune dans la réalisation d'actions d'animations et de communication.

Les coûts de ces prestations s'élèvent à :

- Plan d'entretien et plan de gestion 7 953 € TTC – Devis FREDON
- Appui actions d'animations et de communication : 4 105,00 € TTC – Devis LNE

Afin d'aider la commune à financer cette opération, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter auprès de l'Agence Loire-Bretagne une subvention au taux 60%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,
 - **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention au taux de 60% du montant des dépenses,
 - **autorise** Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

• Demande de subvention auprès de la Région Centre via le Pays Loire Beauce pour l'accompagnement d'une démarche « zéro phyto » :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la loi Labbé du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires qui prévoit la mise en place de la démarche « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics (espaces verts, promenades, forêts...) gérés par l'Etat, les collectivités et les établissements publics. Initialement prévu pour le 1er janvier 2020, cet objectif a été avancé au 1er janvier 2017 par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Afin de l'assister dans cette démarche, la commune souhaite signer un engagement contractuel avec la FREDON Centre Val de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour la réalisation d'une étude préalable comprenant un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'entretien communal et un plan de gestion ainsi qu'avec l'association Loiret Nature Environnement (LNE) pour l'accompagnement de la commune dans la réalisation d'actions d'animations et de communication.

Les coûts de ces prestations s'élèvent à :

- Plan d'entretien et plan de gestion 7 953 € TTC – Devis FREDON
- Appui actions d'animations et de communication : 4 105,00 € TTC – Devis LNE

Afin d'aider la commune à financer cette opération, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter auprès la Région Centre via le Pays Loire Beauce pour l'octroi d'une subvention au taux 20%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

- **sollicite** la Region Centre via le Pays Loire Beauce pour l'octroi d'une subvention au taux de 20% du montant des dépenses,
- **autorise** Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

III. QUESTIONS DIVERSES (affaires non délibératives).

M. le Maire :

- fait part aux membres du conseil municipal des remerciements adressés par Racines du Pays de Loire Beauce pour la subvention accordée par la commune ainsi que des remerciements adressés par le club Déco-Jardins pour le don de terre pour les jardins du collège.
- informe les membres du conseil municipal de la sollicitation dont il a fait l'objet de la part de M. Serge GROUARD pour faire partie de son comité de soutien aux législatives 2017. M. le Maire a accepté cette proposition.
- indique qu'il a été sollicité par la CCBL pour aller visiter le site Elips, propriété de la commune ainsi que les locaux de l'ancienne gendarmerie. La CCBL recherche de nouveaux locaux capables de les accueillir sur Patay.
- indique avoir reçu les responsables de l'UTS de Meung-sur-Loire afin de proposer de nouveaux locaux d'accueil pour les missions concernant la PMI et l'accueil des travailleurs sociaux. Ces missions sont aujourd'hui réalisées à l'ancienne gendarmerie et le coût de mise en accessibilité de ces locaux dont la destination future est incertaine s'élève à plus de 37 000 €. Les locaux proposés sont la maison des associations et le pôle paramédical. Les discussions sont en cours pour trouver la solution la plus adaptée.
- précise que du 15 mai au 30 septembre 2017 s'étaleront les travaux de démolition du vieux silo CASVAL. Le château d'eau pourrait subsister. Il précise que la SNCF est propriétaire du terrain d'assise de ces bâtiments.
- rapporte la teneur des échanges qui ont eu lieu la veille avec les responsables de la SNCF, le vice-président en charge des transports à la Région Centre. Le PN59 sera vraisemblablement fermé ce qui imposera la création de deux déviations, la première pour rejoindre le SDIS et une seconde au plus proche du PN59.
- indique que le pôle paramédical pourrait accueillir en septembre une diététicienne.

M. Jean-Luc BEURIENNE :

- précise qu'un rendez-vous est fixé avec Groupama afin de revoir le montant d'indemnisation du sinistre dû à la grêle en fonction du montant réel des travaux réalisés.

M. Patrice VOISIN :

- la SOA est intervenue dimanche sur la place Jeanne d'Arc à la demande d'une habitante pour un problème d'évacuation des eaux usées. Il s'avère que les racines des arbres de la place ont obstrué à 50% les égouts. Un curage va être lancé avec une possible obligation de travaux supplémentaires.

M. Arnaud RAFFARD :

- propose qu'une réflexion ait lieu sur l'organisation des rythmes scolaires de la commune sachant que le Président de la République propose que les maires des communes aient la latitude pour réorganiser la semaine scolaire. Il sera possible de revenir à une semaine de 4 jours.

Mme Michelle SEVESTRE:

- demande où en est la négociation avec le gérant de CHANTOPAC. M. le Maire répond que nous venons de recevoir un courrier de M. OIFFER autorisant l'accès au site afin de réaliser un audit-diagnostic de sols potentiellement pollués.

Mme Laurence COLLIN :

- demande à M. le Maire s'il envisage à court terme de refaire la signalisation au sol des endroits où elle est très dégradée ou effacée comme par exemple pour le passage clouté situé boulevard du 15 août 1944.

M. Alain VELLARD :

- demande des informations sur l'état d'avancement des travaux de la salle des fêtes. M. le Maire répond que les travaux de toiture sont finis. Les dalles de faux-plafond restent à installer mais nous attendons une visite du SDIS pour nous confirmer la conformité du système de désenfumage.

Mme Odile PINET :

- demande des informations sur l'état d'avancement des travaux de la boucherie-charcuterie. M. le Maire répond que les travaux avancent normalement.
- demande la date prévisionnelle de réouverture de la salle des fêtes. M. le Maire qu'il reste à faire le faux-plafond, à démonter l'échafaudage, à refaire le parquet et à faire les travaux d'accessibilité. De ce fait, il est prudent d'envisager une ouverture en 2018.

M. Daniel FOUCAULT :

- demande des informations sur l'activité de la centrale à bitume d'AXIROUTE. M. le Maire répond qu'elle aurait fonctionné la semaine dernière. La centrale aurait été réactivée pour des travaux à réaliser sur la base aérienne. La société AXIROUTE a été rachetée par une entreprise de travaux publics basée en côte d'or.

Mme Marie DELALANDE :

- demande s'il est possible de procéder à l'enlèvement des pneumatiques et autres déchets qui s'accumulent derrière le terrain multisports près du pont.
- propose de procéder au changement du filet du pont de singe qui se situe au jardin d'enfants. Le filet est très dégradé. M. le Maire fera la demande de devis et les travaux seront projetés en fonction du degré de sécurité et du budget disponible.

La séance du conseil municipal est levée à 22h00.

	Absente Ayant donné pouvoir à M. Jean Luc BEURIENNE		
M. Marc LEBLOND	Mme Isabelle ROZIER	M. Frédéric BOET	M. Jean-Luc BEURIENNE
M. Patrice VOISIN	M. René-Pierre GOURSOT	M. Alain VELLARD	M. Gérard QUINTIN
	Absente Excusée		
Mme Michelle SEVESTRE	Mme Sophie LAURENT	M. Arnaud RAFFARD	Mme Marie DELALANDE
Absente Ayant donné pouvoir à M. Daniel FOUCAULT			
Mme Nadine GUIBERTEAU	Mme Jessica DE MACEDO	Mme Odile PINET	Mme Laurence COLLIN
Absent Excusé			
M. Antoine BRUNEAU	M. Daniel FOUCAULT	Mme Marie-Christine BOURBON	